

CALVADOS La CCI de Caen et Copeport remportent la gestion des sept ports du département

Les conseillers départementaux étaient réunis ce lundi 24 octobre dans l'hémicycle du Département pour statuer sur le choix du nouveau prestataire qui assurera dorénavant l'exploitation des sept ports maritimes jusqu'alors gérés par le Département du Calvados : leur préférence est allée à la CCI de Caen.

→• Qui a la gestion historique des ports départementaux ?

C'est le Département du Calvados, qui gère, depuis 1983, les sept ports sur la façade maritime du département, à savoir Honfleur, Trouville-Deauville, Dives-Cabourg-Houlgate, Courseulles-sur-Mer, Port-en-Bessin-Huppain, Grandcamp-Maisy et Isigny-sur-Mer.

→• Quels étaient les problèmes ?

11 délégations de service public (DSP) sont dévolues à la gestion des ports et de leurs équipements, entraînant des complexités. Le Département énumère les problèmes rencontrés, dans un communiqué de presse : « **Manque de lisibilité de la politique portuaire, disparités de qualité de service, problèmes répétés de gestion, absence de vision pros-**



Les élus du Département se sont réunis ce 24 octobre dans l'hémicycle. @Thierry-Hoizel - CD 14

pective, défaut d'entretien et de renouvellement des infrastructures... »

Le président du Département, Jean-Léonce Dupont, explique dans son discours lundi matin dans l'hémicycle : « **Le Département veut projeter ses ports dans le futur en modernisant leurs infrastructures** ».

→• Quelles décisions sont prises ?

Il y a un an, les conseillers départementaux se sont prononcés en faveur de la mise en place d'un gestionnaire unique pour harmoniser l'exploitation des sept ports départementaux du Calvados. Ce lundi 24 octobre,

les élus ont donc confirmé la création d'une Semop (Société d'économie mixte à opération unique), la résiliation des DSP portuaires en cours, et le choix de l'acteur économique à qui le Département confiera la gestion de ses ports.

→• Quel est le candidat retenu pour la Semop « Ports du Calvados, à partir du 1^{er} janvier 2023 ?

Après une mise en concurrence de deux candidats, le Département choisit l'offre présentée par le binôme CCI Caen Normandie - Copeport (plutôt que le binôme NGE Concessions - Port ad hoc). La Semop devient

donc le prestataire unique pour l'exploitation et la gestion des ports, pour une durée de 18 ans. A noter que le Département du Calvados reste toutefois dans la gouvernance de la Semop, notamment pour tout ce qui concerne les orientations stratégiques.

→• Quels changements attendus pour les usagers des ports dans le Calvados ?

Les sept ports du Calvados sont amenés à être modernisés. Mais les premiers changements attendus, dès le 1^{er} janvier prochain, concernent surtout

les tarifs pour les usagers, et notamment les pêcheurs et les plaisanciers, ce qui est loin de faire l'unanimité. Dans son discours lundi, Jean-Léonce Dupont explique : « **J'ai bien conscience que ce projet de nouvelle gestion de nos ports départementaux engendre des changements qui peuvent susciter quelques inquiétudes. Mais, je suis confiant dans l'accompagnement que sera en mesure d'apporter notre délégataire, qui connaît, je pense, parfaitement les enjeux** ».

● Delphine REVOL

À Honfleur, la colère des usagers du port

Depuis le 14 octobre dernier, date du dernier conseil portuaire à Honfleur, les usagers du port ne décolèrent pas. Ces derniers ont eu connaissance de la grille tarifaire 2023, avec nouvelle gestion par la Semop. « **Les prix n'augmentent pas, ils explosent !** » s'indigne Elise Roney, qui gère des vedettes de tourisme amarrées dans l'avant-port. Pour harmoniser les tarifs à l'échelle du département, le coût du stationnement augmente en effet de 30% en moyenne à Honfleur, y compris pour les plaisanciers du Vieux Bassin. Même chose pour les pêcheurs, qui expliquent être déjà pénalisés entre « la galle des ports », et la situation géographique du port (il faut sortir de l'estuaire avant d'arriver en mer). Les bateaux fluviaux amarrés dans le bassin de l'Est seront aussi taxés en fonction du

nombre de passagers.

Mais ceux qui subissent sans conteste l'augmentation de plein fouet : ce sont les plaisanciers du bassin Carnot, et particulièrement ceux réunis sous l'association « Amicale du quai Nord » qui réunit une trentaine d'adhérents. Pour certains, l'augmentation tarifaire va atteindre les +1 000 %, alors même que sur leur quai, ils n'ont ni ponton, ni borne d'électricité, ni eau, et encore moins accès à des sanitaires. « **Nous n'avons que 4 échelles disposées sur 150 m de linéaire de quai** » se désole Frédéric Lesellier, président du Quai Nord.

Les usagers du port de Honfleur réfléchissent à une mobilisation d'ampleur pour faire entendre leurs voix auprès du Département, et envisagent d'ores et déjà le blocage du port samedi.